

VILLE DE MERLIMONT

(62155)

Tel : 03.21.94.72.18

Fax : 03.21.94.09.01

RUE AUGUSTE BIBLOCQ

(Partie comprise entre le giratoire existant et la route de Rang du Fliers)

**Objet : Travaux de voirie de nuit
19h30 à 7h00**

Le Maire de Merlimont,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de sécurité intérieure
Vu le Code de la Route,
Vu la demande présentée par **l'entreprise COLAS TP**
à l'effet d'obtenir une **INTERDICTION** de circulation et de stationnement pour **REALISATION DU TAPIS D'ENROBE GIRATOIRE LEROY MERLIN**
Considérant qu'il lui appartient de prendre des mesures de sécurité pour prévenir les accidents et faciliter l'exécution des travaux.

ARRETE

Article 1^{er} : La circulation et le stationnement des véhicules seront interdit à partir du giratoire existant jusque la Route de Rang du Fliers (voir plan joint) pour permettre l'exécution des travaux susmentionnés à compter du **13/10/2017 au 14/10/2017 de 19h30 à 7h00**.

Une déviation sera mise en place à partir de la Route de st Josse RD 144^e et une à partir de la Route de Rang du Fliers RD 140

Article 2 : L'interdiction consistera en :

- une interdiction de circulation
- une interdiction de stationner

Article 3 : Des panneaux de signalisation, conformes à la réglementation, éclairés la nuit seront positionnés par les soins de l'entreprise chargée des travaux qui prendra toutes dispositions afin d'éviter les accidents.

Article 4 : L'entreprise prendra toutes dispositions, lors de l'exécution des travaux afin de ne pas détériorer le mobilier urbain, les plantations, ainsi que les trottoirs existants.

Article 5 : Les services de police, gendarmerie sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié, affiché.

Fait à Merlimont, le **04/10/2017**

Madame Le Maire,





Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



